



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu la demande de dérogation mineure suivante :

281, rue Courchesne : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Nathalie Corbeil-Touchette et M. Luc Auger visant à fixer à 1,5 mètre plutôt qu'à 2 mètres comme le prescrit la réglementation, la marge latérale minimale applicable au perron à être reconstruit à l'arrière du bâtiment principal, le tout sur le lot 2 549 859 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 20 août 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 1^{er} août 2018.


LYNDA BÉRNIER,
Greffière adjointe